

*Seul le discours prononcé fait foi*

# LUXEMBOURG

Intervention de Mme Françoise Hetto-Gaasch  
Ministre de l'Égalité des chances

57<sup>ème</sup> session de la Commission de la condition de la femme

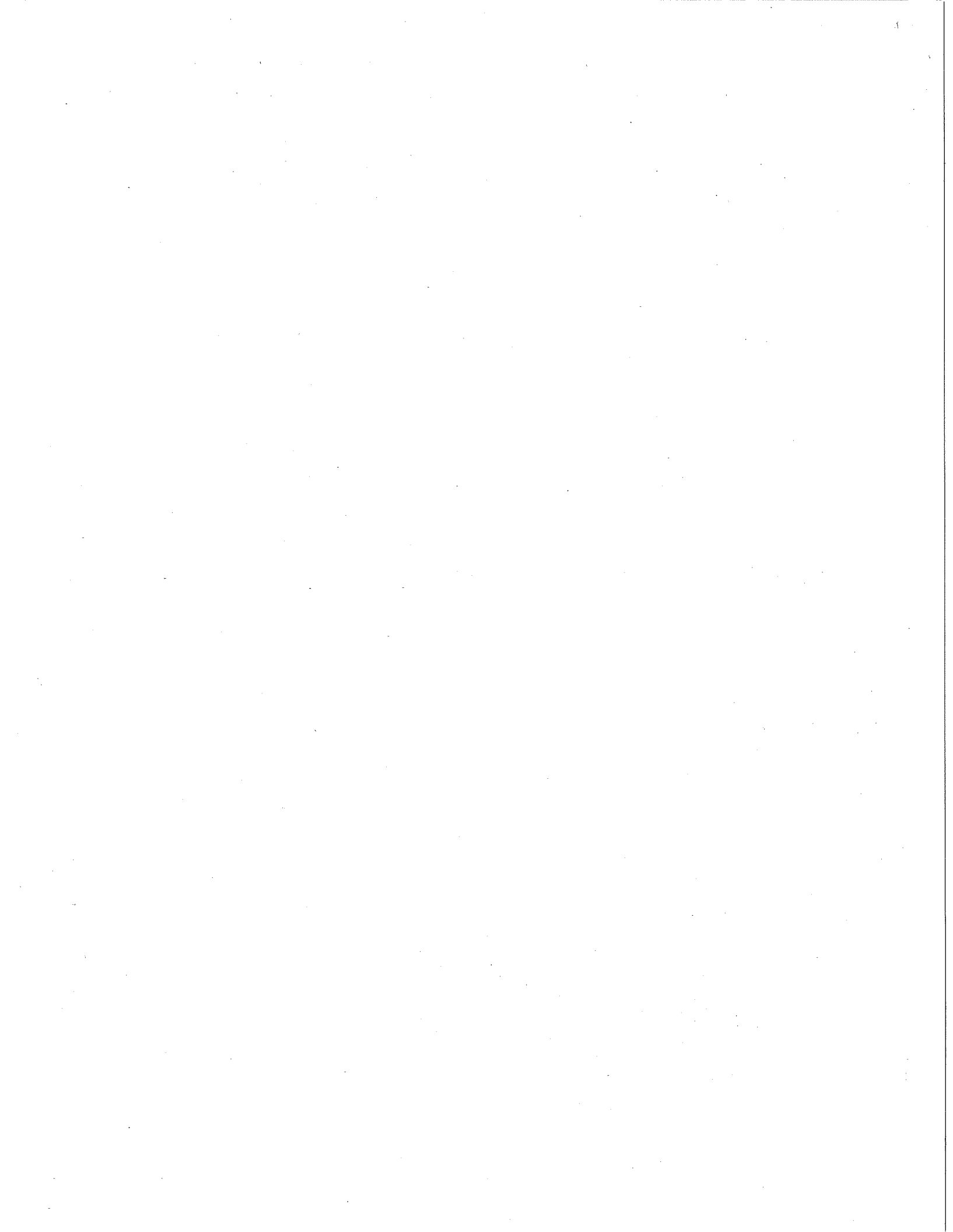
New York, le 5 mars 2013

---

Statement by Mrs. Françoise Hetto-Gaasch  
Minister for Equal opportunities

57<sup>th</sup> session of the Commission on the Status of Women

New York, March 5<sup>th</sup>, 2013



Madame la Présidente,

Le Luxembourg s'associe pleinement à la déclaration de l'Union européenne.

L'égalité des hommes et des femmes dans tous les domaines de la vie est le but ultime de nos politiques.

Or, aussi longtemps que la violence à l'égard des femmes ne sera pas éradiquée, une égalité dans la vie privée ne sera pas possible.

C'est pourquoi la lutte contre cette flagrante violation des droits de l'Homme doit rester une priorité au niveau international tout comme dans nos pays respectifs.

De cette session de la Commission de la condition de la femme doit sortir, grâce à des conclusions fortes et partagées par toutes et tous, le message clair au monde entier qu'il faut mettre fin sans délai aux violences faites aux femmes et aux filles.

Cet engagement politique clair est indispensable. Mais il n'est pas suffisant. Il est tout aussi important de veiller à ce que les promesses faites soient suivies d'effets notamment par un renforcement du cadre normatif et un suivi régulier et transparent de sa mise en œuvre.

Des stratégies efficaces pour éliminer les violences faites aux filles et aux femmes nécessitent à la fois l'existence d'un cadre légal rigoureux et des mesures non législatives axées avant tout sur la prévention et la prise en charge globale des victimes.

Le rôle des Etats est double : d'une part, ils doivent assurer une protection juridique adéquate aux victimes et poursuivre avec rigueur les auteurs, d'autre part ils doivent mettre à disposition les ressources humaines, financières et logistiques dont ce combat a besoin, y compris en matière de prévention.

Ils doivent veiller à ce que leurs forces de l'ordre soient suffisamment sensibilisées et surtout formées pour reconnaître et traiter avec la nécessaire diligence les cas de violences faites aux femmes.

Au Luxembourg, le Parlement est en train de travailler sur une réforme de la législation sur la violence domestique en vigueur depuis 10 ans. La loi repose sur le principe de l'expulsion, c'est-à-dire de l'éloignement du domicile familial de l'auteur pendant une période de 10 jours, période qui peut être prolongée jusqu'à trois mois.

La prise en charge des victimes est garantie grâce à l'intervention d'une ONG, financée avec des deniers publics. Un volet qui reste à améliorer est le suivi des auteurs. C'est pourquoi la réforme prévoit que les auteurs de violence domestique doivent obligatoirement contacter un service spécialisé pendant la durée de leur expulsion du domicile.

Le but recherché par cette mesure est une véritable prise de conscience qu'un comportement violent est intolérable et la recherche d'alternatives pour la solution de conflits potentiels. Il s'agit non seulement de responsabiliser les auteurs mais également et surtout d'éviter des récidives alors que des contacts ultérieurs avec la victime seront incontournables notamment pour organiser l'autorité parentale.

J'aimerais de manière générale souligner l'importance de ne pas oublier les enfants touchés par les violences faites aux femmes que ce soit en tant que victimes ou en tant que témoins. Leur encadrement par des professionnels est indispensable pour leur permettre de surmonter leur vécu et de regagner confiance en eux-mêmes et en la vie.

Pour considérer et coordonner les intérêts des différentes parties impliquées de manière directe ou indirecte dans des cas de violence faites aux femmes, il est primordial d'assurer une mise en commun des efforts de tous les acteurs publics concernés.

Mon pays a résolu ce défi par la mise en place d'un Comité de coopération des professionnels dans le domaine de la lutte contre la violence.

Cet organe consultatif regroupe des représentants de la Police, du Parquet général, du Ministère de la sécurité intérieure, du Ministère de la Justice, du Ministère de l'Égalité des chances, des services prenant en charge les victimes de violence domestique et du service prenant en charge les auteurs de violence domestique.

Le Comité fonctionne comme forum de discussion entre les différents acteurs en vue d'une meilleure coopération dans cette matière très sensible et peut soumettre des recommandations au gouvernement.

Un autre élément essentiel dans les stratégies d'élimination des violences à l'égard des femmes est l'éveil de l'opinion publique par des campagnes d'information et de sensibilisation.

Pour les cibler autant que possible, il ne faut pas hésiter à emprunter de nouvelles voies de communication des messages clés en la matière. Ainsi je vais essayer de toucher une partie de la population luxembourgeoise en prenant recours au « théâtre de prévention » qui consiste à proposer des scénarios en intégrant le public pour après analyser de manière critique les situations jouées.

Le message-clé à faire passer est que la violence fait du mal à toute la famille et nous concerne tous, hommes et femmes, dès le plus jeune âge. Nous devons montrer aux générations futures qu'une vie sans violence domestique et sans violences à l'égard des filles et des femmes est réalisable.

Un accent particulier doit donc être mis sur le respect des droits de l'Homme, en général, et l'éducation sexuelle et affective, en particulier.

Je n'aimerais pas terminer sans souligner la nécessaire implication des garçons et des hommes dans les efforts d'éradication de violence faite aux femmes. Il ne faut pas seulement réduire le rôle des hommes à celui d'auteurs potentiels mais il faut les mobiliser tous pour participer activement à la lutte contre le fléau des violences faites aux femmes et aux filles.

Ce n'est qu'ensemble que nous pourrons gagner ce combat !

Je vous remercie de votre attention.

Madam President,

Luxembourg fully aligns itself with the statement of the European Union.

Equality of men and women in all areas of life is the ultimate goal of our policies.

However, as long as violence against women is not eradicated, equality in private life will not be possible.

That is the reason why the fight against this blatant human rights violation must remain a priority both at the international level and in our respective countries.

By adopting strong conclusions, shared by all of us, this session of the Commission on the status of women must send a clear message to the entire world: we must stop violence against women and girls without delay.

This clear political commitment is indispensable. But it is not sufficient. It is just as important to ensure that promises made be followed by action, notably through a strengthening of the normative framework and through a regular and transparent follow-up of its implementation.

Effective strategies to eliminate violence against women and girls require both the existence of a robust legal framework and non-legislative measures, focused on prevention and on comprehensive support to victims.

The role of States is two-fold: on the one hand, they have to ensure adequate judicial protection for victims and prosecute perpetrators vigorously, on the other hand, they must make available the human, financial and logistical resources required for this fight, including for preventive action.

They need to ensure that their security forces are sufficiently sensitised and especially trained to recognise and deal with cases of violence against women with all due diligence.

In Luxembourg, Parliament is working on a reform of the law on domestic violence, which has been in force for 10 years. The law rests on the principle of expulsion, which is to say the removal of the perpetrator of violence from the household for a period of 10 days, which can be prolonged for up to three months.

Support to victims is provided by an NGO, financed with public funds. One aspect that remains to be improved is the follow-up of perpetrators. For this reason, the reform foresees that perpetrators of domestic violence must remain in contact with a specialised service for the whole duration of their eviction from the household.

The aim pursued by this measure is a real understanding that violent behaviour is intolerable and the search for alternative means of solving potential conflicts. It is not only about holding perpetrators accountable, but also and especially to avoid relapses, given that later contact with the victim will be inevitable, notably to organise parental authority.

I would like in general to underline the importance of not forgetting the children affected by violence against women, be it as victims or as witnesses. It is indispensable that they be

supported by professionals to allow them to overcome their trauma and regain their self-confidence.

To consider and coordinate the interests of the different parties directly or indirectly involved in cases of violence against women, it is paramount to ensure a pooling of the efforts of all concerned public actors.

My country has solved this challenge by putting into place a committee of cooperation of practitioners in the field of the fight against violence.

This advisory body is composed by representatives from the Police, the Prosecutor general, the Ministry for Internal Security, the Ministry of Justice, the Ministry of Equal Opportunities, the support services for victims of domestic violence and the service supporting perpetrators of domestic violence.

The committee acts as a platform for discussion between the different parties to enable better cooperation in this sensitive matter; it can also make recommendations to the Government.

Another essential element in the strategies for the elimination of violence against women is to awaken public opinion through information and awareness-raising campaigns.

For these to be as targeted as possible, one should not hesitate to use new means to communicate key messages. One of the ways in which I am trying to reach part of Luxembourg's population is through a "prevention theatre", which involves the audience in the critical analysis of the situations which are acted out.

The key message we are trying to convey is that violence hurts the whole family and that it concerns all of us, men and women, from the youngest age. We must show to future generations that a life without domestic violence and violence against girls and women is feasible.

Particular emphasis needs to be placed on the respect of human rights in general and sexual and emotional education in particular.

I would not want to end before underlining the necessary involvement of boys and men in the efforts for the eradication of violence against women. The role of men cannot be reduced to that of potential perpetrators, rather, they need to be mobilised actively to participate in the fight against the scourge of violence against women and girls.

We are all in this fight together. We can only win it together.

Thank you for your attention.